



COMITÉ FRANCHE-COMTÉ DE SCRABBLE

Audincourt, le 28 février 2011

Chèr(e) Président(e),

La **Qualification Interclubs** aura lieu le **dimanche 27 mars 2011** à **Villers-le-Lac**, à la Salle des Fêtes. Cette phase, qui se déroule en **3 parties prétirées**, permet de qualifier les **8 premières équipes** dans chacune des **divisions 3 à 7**, et les **12 premières** pour la **division 2**. La Finale nationale est prévue les **14 et 15 mai** à **Orléans**.

COMPOSITION DES EQUIPES :

Pour la phase qualificative **6** divisions sont constituées (numérotée de 2 à 7). Les équipes se composent de joueurs obligatoirement affiliés à la FFSc et membres d'un même club, à l'exception des équipes « scolaires » qui peuvent être constituées au niveau du Comité. Ces équipes se composent de **7 joueurs** pour les **divisions 1 à 3**, et de **5 joueurs** pour les **divisions 4 à 7**. Un indice de valeur est affecté à chaque joueur suivant son classement national.

Indice de valeur :

Super série : 14	1 ^{ère} série A : 13	1 ^{ère} série B : 12	2 ^{ème} série A : 11
2 ^{ème} série B : 10	3 ^{ème} série A : 9	3 ^{ème} série B : 8	4 ^{ème} série A-B : 7
4 ^{ème} série C-D : 6	5 ^{ème} série A-B : 5	5 ^{ème} série C-D : 4	6 ^{ème} série A-B : 3
6 ^{ème} série C-D : 2	7 ^{ème} série : 1		

Pour chaque partie, on calcule l'indice de valeur de l'équipe en additionnant les indices individuels des 7 (ou 5) joueurs qui prennent part à la partie.

L'**indice de valeur (IV)** de l'équipe est égal à l'indice **maximal** calculé sur chacune des 3 parties.

Division :

Les équipes engagées sont automatiquement réparties en 6 divisions en fonction de leur indice de valeur :

- Division 2 : IV supérieur à **55** (7 joueurs)
- Division 3 : IV inférieur ou égal à **55** (7 joueurs)
- Division 4 : IV compris entre **28** et **35** (5 joueurs)
- Division 5 : IV compris entre **20** et **27** (5 joueurs)
- Division 6 : IV compris entre **12** et **19** (5 joueurs)
- Division 7 (nouveau) : IV inférieur à **12** (5 joueurs)

Les clubs engageant plusieurs équipes dans une ou plusieurs divisions peuvent les recomposer librement d'une phase à l'autre, mais un joueur ne peut être aligné dans 2 équipes différentes lors d'une même phase. De plus une équipe de 7 joueurs ne peut faire appel à plus de 10 joueurs différents (une équipe de 5 à plus de 8 joueurs) pour une phase donnée. Enfin, les clubs qualifiant plusieurs équipes pour la finale ne sont pas autorisés à intervertir la structure de ces équipes par rapport à la phase qualificative.

Le classement général est établi par addition des points des joueurs de chaque équipe sur les trois parties.

Arbitrage :

Chaque équipe est tenue, pour chaque partie, de fournir un arbitre qui n'est pas forcément un membre de l'équipe ou du club, mais doit être licencié à la F.F.Sc (1 arbitre peut œuvrer pour 2 ou 3 équipes). Les arbitres sont invités à venir avec leur matériel (ordinateur + imprimante) pour être en mesure d'imprimer leur tableur.

Points de classement :

A chaque partie, il est établi deux classements des équipes, l'un pour les divisions 1 à 3 et l'autre pour les divisions 4 à 7. Pour chaque classement, des points sont attribués par équipe (les mêmes à tous les joueurs ayant participé à la partie). Le M est fixé à **200** et le système habituel de décroissance des points est adopté, de sorte que les joueurs de l'équipe classée dernière marquent chacun 1 point.

Des points de classement sont ainsi attribués lors de chacune des 3 parties. Ils sont cumulables sur l'ensemble des 3 parties.

Pourcentages de Série : %Sn

Un classement individuel de tous les joueurs est effectué partie par partie, sans distinction de division. Des %Sn sont attribués sur chaque partie, avec les règles de Poids Sn suivantes : plafonds de **5** S1, **8** S2, **10** S3 et **20** S4, et application d'un coefficient **0,5** sur le nombre de joueurs dans chaque série.

TARIFS :

Catégorie	Droits d'engagement	Redevances
Equipe de 7 joueurs	63,00 €	23,00 €
Equipe de 5 joueurs	45,00 €	17,00 €

INSCRIPTIONS :

Elles sont à envoyer, avec les droits d'engagement (chèque à l'ordre de la MJC Villers-le-Lac) **avant le jeudi 17 mars** à :

A **Claude BOUCARD**, 18B rue de la Libération, 25700 VALENTIGNEY

A Tél. : 03 81 30 31 84

A Mel : clau.boucard@orange.fr

Pour chaque équipe engagée les clubs devront préciser :

- la division
- le nom, prénom des joueurs ainsi que leur indice de valeur
- le nom du responsable de l'équipe
- le nom de l'arbitre.

Pour faciliter l'organisation (affichage de la liste des joueurs pour la 1^{ère} partie), nous vous demandons d'indiquer **le nom des 7 (ou 5) joueurs de la 1^{ère} partie**.

RESTAURATION :

Menu à 12€ à réserver à l'inscription : Crudités - Boeuf en daube - Purée et carottes à la crème - Tiramisu - vin, eau, café compris

A la **buvette** : pâtisseries et boissons (pas de sandwich)

Bien cordialement.

Pascal BERNIER